

CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical est convoqué en séance publique, le Lundi 30 Mars 2026, à 19h30, à la mairie de Dampierre sur le Doubs.

À BERCHE, le 23/03/2026
Le Président,
PETIOT Jean-Luc

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Election d'un président et d'un vice-président
- Constitution des commissions intercommunales : Budget – Bâtiments – Culture, loisirs, sports et fêtes et cérémonies – Ecole – Vie Scolaire
- Nomination d'un représentant au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Commission d'Appels d'offres
- Indemnités des élus
- Informations et questions diverses

RÉUNION DE CONSEIL SYNDICAL **SÉANCE DU 10 Mars 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à 19h30, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André MITTON, doyen.

Présents : Mesdames CHARRIER Béatrice - CHIPEAUX Céline - EGGENSPILLER Muriel - MENETRIER Lucile et Madame ROUZE Nathalie, Messieurs BONNOT Pierre-Marie – GUYOT Denis- LARRIERE Thierry – MITTON André - PETIOT Jean-Luc - SAILLET Jean-François et THEVENIN Patrick.

Procurations :

Absente excusée :

Secrétaire : Madame CHIPEAUX Céline

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Election d'un président et d'un vice-président
- Constitution des commissions intercommunales : Budget – Bâtiments – Culture, loisirs, sports et fêtes et cérémonies – Ecole – Vie Scolaire
- Nomination d'un représentant au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Commission d'Appels d'offres
- Indemnités des élus
- Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme Madame CHIPEAUX Céline pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. Délibération 2026-008 : Élection du Président

Monsieur MITTON André prend la présidence pour procéder à l'élection du président, à bulletin secret et à la majorité absolue.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur PETIOT Jean-Luc se porte candidat

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 7
- Monsieur PETIOT Jean-Luc a obtenu dix voix.

Monsieur PETIOT Jean-Luc est élu président au premier tour de scrutin.

Monsieur PETIOT Jean-Luc reprend la présidence et procède dans les mêmes conditions à l'élection d'un vice-président.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 BLANC : 2 Visa du contrôle de légalité : 02/04/2026

3. Délibération 2026-009 : Élection d'un Vice-Président.

Madame CHARRIER Béatrice se porte candidate

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 7
- Madame CHARRIER Béatrice a obtenu onze voix.

Madame CHARRIER Béatrice est élue vice-présidente au premier tour de scrutin.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 BLANC : 1 Visa du contrôle de légalité : 02/04/2026

4. Délibération 2026-010 : Commissions Intercommunales

Le Président propose de créer quatre commissions intercommunales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- La Commission budget.
- La Commission Bâtiments.
- La Commission culture, loisirs, sports et cérémonies
- La commission école

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un

maximum de 4 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- La Commission budget.
- La Commission Bâtiments.
- La Commission culture, loisirs, sports et cérémonies
- La Commission école

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 4 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.

1 - Commission budget :

- M. SAILLET Jean-François
- Madame CHARRIER Béatrice
- M. PETIOT Jean-Luc
- Madame EGGENSPILLER Muriel

M. SAILLET Jean-François élu responsable de la commission budget.

2 - Commission Bâtiments :

- M. MITTON André
- M. LARRIERE Thierry
- M. THEVENIN Patrick
- M. SAILLET Jean-François

M. MITTON André élu responsable de la commission bâtiments.

3 - Commission culture, loisirs, sports et cérémonies :

- Madame EGGENSPILLER Muriel
- Madame MENETRIER Lucile
- Madame ROUZE Nathalie
- Madame CHIPEAUX Céline

Madame EGGENSPILLER Muriel élue responsable de la commission culture, sports et cérémonies.

4 - Commission école :

- Madame MENETRIER Lucile
- M. BONNOT Pierre-Marie
- Madame CHIPEAUX Céline

- M. LARRIERE Thierry

Madame MENETRIER Lucile élue responsable de la commission école.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 BLANC : 0
Visa du contrôle de légalité : 02/04/2026

5. Délibération 2026-011 : Nomination d'un représentant au CNAS

Le conseil syndical, après avoir procédé au vote désigne Madame CHIPEAUX Céline, par 12 voix pour, déléguée des élus pour le CNAS.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 BLANC : 0
Visa du contrôle de légalité : 02/04/2026

6. Délibération 2026-012 : Commission d'appels d'offres (CAO)

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics et de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président procède au renouvellement de la commission d'appels d'offres, à bulletin secret
Après dépouillement, sont élus avec 12 voix :

- Titulaires : Madame CHARRIER Béatrice et Messieurs PETIOT Jean-Luc, SAILLET Jean-François et MITTON André.
- Suppléants : Madame EGGENSPILLER pour Madame CHARRIER Béatrice –et Monsieur BONNOT Pierre-Marie pour M. MITTON André, M. GUYOT Denis pour M. SAILLET Jean-François et M. THEVENIN Patrick pour M. PETIOT Jean-Luc.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 BLANC : 0
Visa du contrôle de légalité : 02/04/2026

7. Délibération 2026-013 : Indemnités des élus

Le président informe le conseil syndical qu'en application des articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de fixer le montant des indemnités du président et de la vice-présidente. Il rappelle que le maximum légal est :

- pour le président : de 12.2 % de l'indice 1027, soit 501.48 € brut par mois
- pour la vice-présidente : de 4.65 % de l'indice 1027, soit 191.14 € brut par mois

Le conseil syndical, l'exposé entendu, vote à l'unanimité, les indemnités maximales du Président (12.2 % de l'indice 1027) et de la Vice-Présidente (4.65 % de l'indice 1027)

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 BLANC : 0
Visa du contrôle de légalité : 02/04/2026

8. Délibération 2026-014 : Nomination du Responsable donneur d'ordre du SIVOM de Berche et Dampierre sur le Doubs

Le conseil Syndical procède à l'élection du responsable donneur d'ordre du SIVOM .
M. SAILLET Jean-François propose sa candidature.

Résultat du vote :

- Mr SAILLET Jean-François - 11 voix
- Vote blanc - 1 voix

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents.

<p>Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 BLANC : 1 Visa du contrôle de légalité : 02/04/2026</p>
--

REUNION DE CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 30 Mars 2026

Points n'ayant pas donné lieu à délibération

- **Budget :**
Chaque commune prépare actuellement son budget respectif.
Berche et Dampierre sur le Doubs envisagent de contribuer au budget à hauteur de 50% soit 175 000€ chacun.
- **Horaires des secrétariats :**
 - Les horaires d'ouverture des secrétariats de Berche et Dampierre sur le Doubs ne changeront pas pour l'instant.
- **Réunions SIVOM :**
Les réunions du Conseil Syndical de Berche et Dampierre sur le Doubs se tiendront de préférence les mardis ou jeudis des semaines impaires à 18h45.
- **Salle Socioculturelle :**
Prévoir réparation d'un urinoir ainsi qu'un presto.
- **Matériel SIVOM :**
Un état des lieux du matériel manquant aux employés du SIVOM sera réalisé et l'achat priorisé et programmé au prochain budget.
- **Tonte du stade :**
L'Entreprise Graizely Paysagiste est intervenue pour tondre l'herbe du stade.
Une rencontre sera à prévoir afin de définir les modalités de contributions du SIVOM de Berche et Dampierre sur le Doubs.
- **Manifestations :**
Le calendrier des manifestations sera à définir avec les présidents des différentes associations.

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 21h05.

SIVOM DE BERCHE ET DAMPIERRE SUR LE DOUBS
CONSEIL SYNDICAL

Séance du 30/03/2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DECISIONS

Les délibérations suivantes ont été examinées au cours de cette séance et peuvent être consultées au secrétariat de mairie :

N° 2026-008	Election du Président
N° 2026-009	Election du Vice-Président
N° 2026-010	Commissions Intercommunales
N° 2026-011	Nomination d'un représentant au CNAS
N° 2026-012	Commission d'appels d'offres
N° 2026-013	Indemnités des élus
N° 2026-014	Election du donneur d'ordre SIVOM

En application de l'article L.2121.25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 30/03/2026.